



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 01 mars 2019
affiché ou publié le vendredi 01 mars 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190221-lmc1H21770H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H21770H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 février 2019

n° 025-19

Objet : RS - Vente de sept autobus du parc d'autobus du réseau Stac

- date de convocation le 15 février 2019
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-et-un février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Damien Regairaz

Christiane Boisselon

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochemaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Coendoz à Jérôme Esquevin - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Bernard Januel

- conseillers excusés : 15

Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 février 2019

délibération **n° 025-19**

objet **RS - Vente de sept autobus du parc d'autobus du réseau Stac**

Josiane Beaud, vice-présidente chargée de la multimodalité, des transports, des déplacements et du schéma de déplacements, rappelle que le Bureau du 3 mai 2018 a approuvé l'acquisition de douze autobus standards diesel, livrés fin 2018, en remplacement de douze autobus standards GNV.

Parmi ces douze véhicules vieillissants qui sont à sortir du parc d'autobus, un transporteur est intéressé par l'achat de sept véhicules, au prix unitaire de 8 000 € HT.

Il s'agit des sept véhicules Agora Irisbus immatriculés EL-604-XJ, 6381VA73, EJ-670-WY, EL-532-XJ, 5790VE73, EL-515-XJ et EJ-560-WX.

La société PY Sofiloc, implantée à Saint-Péray (Ardèche), souhaite faire l'acquisition de ces véhicules en l'état.

Il est donc proposé d'approuver la vente de ces sept véhicules au prix unitaire de 8 000 € HT, soit un montant total de 56 000 € HT, à la société PY Sofiloc.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la cession des biens meubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la vente des sept véhicules décrits ci-dessus à la société PY Sofiloc pour un montant total de 56 000 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 025-19

Objet de l'acte : RS - Vente de sept autobus du parc d'autobus du réseau Stac

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 2 - Alienations 2 - Autres cessions

Date de l'acte : 21 février 2019

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190221-lmc1H21770H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21770H1

Date de transmission en Préfecture : 01 mars 2019

Date de réception en Préfecture : 01 mars 2019